

Armée. — Le Conseil fédéral a fait les mutations suivantes :

Le colonel Burkhalter, commandant d'étape finale N° 5, est nommé commandant d'étape finale N° 1. Le colonel E. de Zurich, à Péroles, actuellement à disposition, est nommé commandant d'étape à Fribourg. Le major P. Jolissaint, commandant d'étape à Fribourg, est mis à disposition du commandant en chef des étapes.

Avertissement aux agriculteurs. — Dans le courant de novembre passé, une maison parisienne : Edmond Samson, 12, rue de la Victoire, faisait voyager toute la Suisse française pour le placement au détail d'engrais de sa fabrication.

Par ce qui suit, vous verrez que ce négociant a dû faire de brillantes affaires.

En effet, j'ai sous les yeux un bulletin de commande de 400 kg. engrais organique, dosant, après la garantie, au minimum 2% d'azote organique, provenant de viande, sang, peaux, laine et déchets de fabrication, et 10% d'acide phosphorique d'origine minérale, dont la moitié soluble à l'eau et au citrate d'ammoniaque.

Admettons que ces dosages soient conformes à la garantie et procédons à ce petit calcul suivant, en nous basant sur les plus hauts prix des matières premières.

Nous trouvons 2% azote à 1 fr. 80 Fr. 3,60
5% acide phosphorique soluble à
67 centimes > 3,35

Ensemble : Fr. 7,95

En chiffre rond, 7 fr. les 100 kg.

Le voyageur de cette maison (M. A. Levy) calculait, paraît-il, mieux que moi, car il a vendu l'engrais chimique en question 18 fr. les 100 kg., payable en octobre (de quelle année?).

On se demande franchement ce qu'il faut admirer le plus, de la naïveté de l'acheteur ou du toupet et de l'adresse du voyageur qui a su faire avaler une pareille pilule à nos braves campagnards. Aussi, comme tant de savoir-faire mérite récompense, le voyageur a simplement doublé le chiffre de la commande et, par le fait même, sa provision ! (Naturellement par erreur !)

En effet, profitant de ce qu'il avait à faire à des gens de langue allemande, sous les doigts habiles des livres sont devenus des kilos, et qui croyait avoir acheté 200 kg. de marchandises se trouve en avoir sou-crit 400 kg.

Les acheteurs qui sont dans ce même cas feraient bien de vérifier l'exactitude de leurs coupons et, s'ils ont été dupés, d'annuler leur commande par lettre chargée, tout en conservant soigneusement leurs bulletins de commande, comme pièce à conviction.

Un ennemi de l'escroquerie.

Funiculaire. — Samedi matin a eu lieu, à Fribourg, l'inauguration du funiculaire Neuveville-St-Pierre.

La cérémonie d'inauguration a été suivie d'un banquet de 30 couverts, servi à l'Hôtel Suisse.

Mortalité. — Il règne à Tavel depuis quelque temps une grande mortalité parmi les enfants. La plupart sont atteints d'abord de la coqueluche, qui amène d'autres maladies dangereuses. Ainsi, dans une famille, samedi dernier, un enfant fut enterré dans la matinée et un second mourut l'après-midi.

Incendie au Terminus. — Samedi matin, un nouveau commencement d'incendie a été promptement éteint à l'hôtel Terminus, à Fribourg. Il est dû à la malveillance. Une employée de l'hôtel a été arrêtée; celle-ci a avoué être l'auteur des précédents incendies dont les causes étaient jusqu'ici demeurées inconnues.

Cerisier en fleurs. — Un abonné à la Revue envoie à la rédaction de ce journal un rejeton d'une branche de cerisier, cueilli à Arconciel. On peut voir actuellement cet arbre garni de fleurs. Ce cas de précocité mérite d'être signalé, surtout dans notre contrée où la campagne est couverte de neige depuis une semaine.

Accident mortel. — Vendredi soir, vers 5 heures, M. Séverin Moulinet, maître-couvreur, est tombé du toit d'une maison de deux étages à la Neuveville, à Fribourg. Il a eu le crâne enfoncé. La mort a été instantanée. Le D^r Roesli, appelé immédiatement, n'a pu que constater le décès. M. Moulinet était membre de plusieurs sociétés de la ville et sous-officier dévoué de la compagnie de sauvetage. Il laisse une veuve et trois enfants en bas âge.

GRUYÈRE

Banques. — Les actionnaires de la Banque populaire de la Gruyère, réunis en assemblée générale dimanche 5 courant, à la grande salle de l'hôtel des Alpes, ont pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration pour l'année 1898 et donné décharge à l'administration.

Le bénéfice net réalisé pendant cet exercice s'élève à la somme de 42.402 fr. 57, qui a été réparti conformément aux propositions de l'administration, soit 5 1/2 % au capital-actions; 9000 fr. à la réserve spéciale. La somme de 2944 fr. 32 a été reportée à nouveau.

L'assemblée a confirmé MM. A. Andrey, notaire, et Alexandre Musy comme membres du Conseil d'administration et nommé M. Alfred Moret père, négociant, et M. le D^r Perroulaz en dite qualité, en remplacement de M. P. Feigel, décédé, et de M. le D^r Pégatsz, démissionnaire.

Le Crédit gruyérien a fait, pendant l'exercice écoulé, un bénéfice de 37.004 fr. 28 qui lui permet de distribuer à ses actionnaires du 6 %, soit 30 fr. par action. 6000 fr. sont versés à la réserve statutaire et 3000 fr. à la réserve éventuelle. On donne 6404 fr. 60 en tantièmes et gratifications et 8406 fr. 57 sont reportés à compte nouveau.

Assurance obligatoire du bétail. — Mercredi a eu lieu, à Bulle, une réunion des délégués des syndicats d'élevage du bétail du district de la Gruyère, afin de discuter la question de l'introduction de l'assurance obligatoire du bétail bovin dans le canton de Fribourg. La réunion était due à l'initiative de la Société fribourgeoise d'économie alpestre.

M. Strehel père, vétérinaire, a présenté le rapport sur l'importante question de l'assurance du bétail. Pendant plus d'une heure, il a fait le procès des sociétés libres d'assurance du bétail dans notre canton, puis il a démontré, par des travaux statistiques très intéressants, les avantages que nos agriculteurs retireraient de l'introduction de l'assurance obligatoire du bétail pour tous les cas de maladie.

Malgré cela, vu les divergences d'opinions qui se sont produites, il n'a pas été jugé à propos de procéder à un vote sur la question.

Levée de ban. — Le Conseil d'Etat a décidé la levée du ban du bétail dans la commune de Romanens, à partir du 4 février. Toutefois, les étables infectées demeureront sous séquestre jusqu'à expiration du terme légal et après désinfection.

Au « Fribourgeois ». — En réponse au long entrefilet paru dans votre N° 14 sous le titre *Confraternité*, nous pouvons vous certifier, Monsieur le rédacteur, que la lettre publiée dans la

Gruyère de mercredi dernier n'est pas du tout une pièce anonyme : elle a été apportée à l'imprimerie par son auteur même, dont acte, s. v. p. L'anonymat n'est pas plus toléré à la Gruyère qu'au Fribourgeois. La supposition, vous l'avouerez vous-même, était vraiment trop hasardée.

PETITES RECETTES

Nettoyage des papiers tachés. — Pour faire disparaître les taches sur les gravures, dessins, etc., on se sert de talc ou de magnésie en poudre qu'on étend soit directement, soit sur du papier blanc à filtrer. On mouille la substance au moyen d'eau oxygénée du commerce qu'on laisse agir pendant quelques heures, puis on ôte le tout au moyen d'un pinceau. Au besoin, on renouvelle l'opération. Les taches de café, de vin, etc., sur des plans ou dessins disparaissent complètement, sans danger pour les lignes du dessin.

ÉTAT CIVIL DE BULLE

Mois de janvier 1899.

Naissances :

Pasquier, Armand-Antoine, fils de Félix, du Pâquier. — Thomet, Alice-Adèle, fille de Julien, d'Avry-sur-Matran, La Roche et Pont-la-Ville. — Morat, Laurence-Albertine, fille d'Alfred-Hercule, de Vuadens. — Vernaz, Jeanne-Marie-Charlotte, fille de Xavier, de La Tour-de-Trême. — Ruffieux, Joseph-Louis, fils de Louis-Anselme, de Crésuz. — Brunschwig, Gaston, fils de Léopold, d'Evian. — Thürler, Jean-Emile, fils de Joseph, de Bellegarde. — Ekerly, Benoit-Jacob-Adolphe, fils de Gustave, de Dulit (Vaud). — Baumann, Alfred, fils de Frédéric, de Schipfen (Berne). — Sottaz, Alfred-Charles, fils de Joseph, de Gumefens.

Mariages :

Dafflon, Jean-Joseph, de Neyruz, domicilié à Bulle, et Morand, Jeanne-Louise, de La Tour-de-Trême et Le Pâquier, domiciliée à La Tour. — Sudan, Charles-Jean-Népomucène, de Bulle, et Grandjean, Virginie-Joséphine, du Crêt, les deux domiciliés à Bulle.

Décès :

Collaud, Françoise-Rose-Lucie, de Bulle et St-Aubin; 73 ans. — Genoud, Marie, de Remaufens; 86 ans. — Piller, Fanchette, de Bonnefontaine; 49 ans. — Pasquier, Julie, de Bulle; 76 ans.

Contre la faiblesse, la lassitude et les crampes d'estomac :

rien de meilleur que la cure du véritable Cognac ferrugineux Golliez; plus de 20.000 attestations et lettres de remerciements en 24 ans de succès constant. 10 diplômes d'honneur et 22 médailles.

Exiger la marque des Deux palmiers. Dépôt général : Pharmacie Golliez, Morat. En flacons de 2 fr. 50 et 5 fr. dans toutes les pharmacies.

Fr. 5. — les 7 mètres étoffe anglaise,

en différents dessins nouveaux pour robe solide. — Echantillons et gravures coloriées franco. — Grand choix draperie hommes et tissus nouveaux pour dames dans tous les prix.

F. Jelmoli, S. p. a., dépôt de fabr., Zurich.

Nos honorables lecteurs sont rendus attentifs au prospectus de M. F. Golliez, pharmacien, à Morat, joint au présent numéro.

Nos lecteurs sont instamment priés de nous informer aussi rapidement que possible des faits intéressants qui parviennent à leur connaissance. Les communications anonymes ne sont pas insérées.

Les demandes d'abonnement de l'ÉTRANGER ne seront prises en considération que si elles sont accompagnées de la valeur, soit 9 fr. pour l'année ou 5 fr. pour six mois.

BONNE MUSIQUE
et danse
le mardi de carnaval
14 février 1899,
au Guillaume Tell, Villaz-St-Pierre.
Invitation cordiale.
YERLY, FRANÇOIS, aubergiste.

A l'occasion de la foire,
JEUDI 9 FEVRIER :
BONNE MUSIQUE
et danse
à l'hôtel de la Croix-Blanche,
Bulle.

GRANDE SALLE DE L'HOTEL DES ALPES, BULLE
Bureau : 2 h. et 7 1/2 h. Rideo : 2 1/2 et 8 h.
Dimanche 12 février 1899 :
Concert et représentation
donnés par
la CÆCILIA, société de demoiselles de Bulle,
avec le bienveillant concours de la Société de musique et de la Chorale.
Direction : E. BAILLAT
Les enfants ne paient que demi-place à la représentation de l'après-midi.
PRIX DES PLACES : Réservées, 1 fr. 50. — Premières, 1 fr. — Secondes, 60 c.

A louer :
De suite, un joli logement de 3 chambres, cuisine, cave et bûcher; lumière électrique. — S'adr. à l'imprimerie de la Gruyère.

A L'IMPRIMERIE DE « LA GRUYÈRE » A BULLE :
Factures,
ENVELOPPES COMMERCIALES
depuis 4 fr. 50 le mille.

A l'occasion du carnaval
à BROC :
Danse publique
à l'Hôtel de Ville
lundi 13 et mardi 14 courant.
Se recommande
Le tenancier : F. RUFFIEUX

Mardi 14 février :
Cassée
à l'hôtel du Vanil-Noir,
à Grandvillard.
Invitation cordiale.
JAQUET-DURIAUX

